



Chèque

annuel de formation (CAF)

Déposer sa demande



QU'EST-CE QUE LE CHÈQUE ANNUEL DE FORMATION ?

Le Chèque Annuel de Formation (CAF) est une **aide financière** qui permet de financer partiellement ou intégralement un cours utile sur le plan professionnel.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU CAF ?

Il faut **avoir plus de 18 ans**, habiter et être contribuable (ou au bénéficiaire d'un permis frontalier) sur le canton de Genève, au minimum depuis les 12 mois qui précèdent le début du cours. De plus, votre revenu ne doit pas dépasser le barème d'octroi.

QUEL EST LE MONTANT DU CAF ?

Maximum 750 francs par année civile.

Certaines formations bénéficient du cumul de chèques.

QUELS COURS BÉNÉFICIENT DU CAF ET COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Près de **1500 cours** sont à disposition, dispensés par plus de 130 institutions. Vous pouvez consulter la liste des formations agréées et déposer votre demande en ligne sur le site : www.ge.ch/caf

QUESTIONS ?

Cité des Métiers

6, rue Prévost-Martin, 1205 Genève

Espace 3 « Financer sa formation »

caf@etat.ge.ch